

*États financiers internes*

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE  
DU LAC-SAINT-JEAN**

*30 juin 2023*

*Service des ressources financières*

**Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean**

**Québec** 



# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2023

	2023	2022	Budget
	\$	\$ (redressé)	\$
<b>REVENUS</b>			
Subvention de fonctionnement du MEQ (annexe A)	113 719 557	108 272 407	108 608 598
Subvention d'investissement (annexe B)	573 292	524 117	747 210
Autres subventions et contributions (annexe C)	914 569	501 642	605 622
Taxe scolaire (annexe D)	4 888 014	4 912 977	4 869 085
Droits de scolarité et frais de scolarisation (annexe E)	941 558	855 746	841 600
Ventes de biens et services (annexe F)	5 815 195	5 222 833	4 151 932
Revenus divers (annexe G)	1 342 179	1 515 963	604 481
Amortissement de la subvention d'investissement reportée (annexe H)	5 970 181	5 752 986	6 178 480
	<b>134 164 545</b>	<b>127 558 671</b>	<b>126 607 008</b>
<b>CHARGES</b>			
Activités d'enseignement et de formation (annexe 1)	60 742 662	57 900 264	59 121 686
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (annexe 2)	34 738 361	30 993 659	34 010 716
Services d'appoint (annexe 3)	12 714 972	10 941 769	11 055 794
Activités administratives (annexe 4)	5 627 088	5 055 680	5 608 509
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (annexe 5)	15 514 463	14 291 550	15 054 557
Activités connexes (annexe 6)	3 987 725	5 567 210	2 795 843
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (annexe 7)	37 097	145 997	(133 713)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (annexe 8)	(7 457)	(188 161)	-
	<b>133 354 911</b>	<b>124 707 968</b>	<b>127 513 392</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice (avant OMHS)</b>	<b>809 634</b>	<b>2 850 703</b>	<b>(906 384)</b>
<b>Variation nette liée aux OMHS (note 3)</b>	<b>16 945 941</b>	<b>(983 622)</b>	<b>-</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>17 755 575</b>	<b>1 867 081</b>	<b>(906 384)</b>

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## État de l'excédent accumulé

Exercice clos le 30 juin 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$ (redressé)
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	11 407 751	8 557 049
REDRESSEMENTS AVEC RETRAITEMENT EXERCICES ANTÉRIEURS	(16 945 940)	(15 962 319)
SOLDE REDRESSÉ	(5 538 189)	(7 405 270)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	17 755 575	1 867 081
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>12 217 386</b>	<b>(5 538 189)</b>
<b>MOINS:</b>		
VALEUR COMPTABLE NETTE DES TERRAINS	5 758 178	5 758 178
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>6 459 208</b>	<b>-11 296 367</b>

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## État de la situation financière

au 30 juin 2023

	2023	2022
	\$	\$ (redressé)
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse (découvert bancaire)	10 762 269	208 149
Subvention de fonctionnement à recevoir	8 912 681	20 720 407
Subvention d'investissement à recevoir	119 523 573	100 641 486
Taxe scolaire à recevoir	319 368	325 458
Débiteurs	3 428 333	3 145 496
Placements de portefeuille et prêts	6 000	7 000
	<b>142 952 224</b>	<b>125 047 996</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts temporaires	8 160 000	18 779 867
Créditeurs et frais courus à payer	12 876 305	14 262 189
Subvention d'investissement reportée	94 136 660	91 808 138
Revenus perçus d'avance	924 818	1 350 264
Provision pour avantages sociaux	4 529 529	4 492 433
Dettes à long terme à la charge de l'OS	1 025 862	1 174 179
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	90 324 239	80 165 377
Autres passifs	20 611 891	22 806 894
	<b>232 589 304</b>	<b>234 839 341</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>(89 637 080)</b>	<b>(109 791 345)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles	100 843 955	103 389 579
Stocks de fournitures	559 417	420 125
Charges payées d'avance	451 094	443 452
	<b>101 854 466</b>	<b>104 253 156</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>12 217 386</b>	<b>(5 538 189)</b>

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

## Notes complémentaires

---

### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### *Référentiel comptable*

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

#### *Estimations comptables*

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

## **Actifs financiers**

### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

### ***Débiteurs***

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

### ***Prêts***

Les prêts sont initialement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement dans l'état de la situation financière. Ultérieurement, lorsque des faits ou circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie. Ces provisions servent à montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. La variation de cette provision est constatée au poste de résultats « Activités connexes ». La provision pour moins-value est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, considérant des faits passés, des conditions actuelles et de toutes circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Lorsqu'un prêt a été radié en totalité ou en partie, cette radiation ne peut être reprise ultérieurement.

## **Passifs**

### ***Régime d'avantages complémentaires à la retraite***

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

### ***Provision pour avantages sociaux***

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

### ***Dettes à long terme***

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

### ***Passif au titre des sites contaminés***

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante ou;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

### ***Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaires à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.



Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le Centre de services scolaires est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

### **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et inclut les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS	35 ans <sup>1</sup>
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Manuels scolaires	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseaux complexes	20 ans

(1) Une nouvelle « composante OMHS » a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

### **Réduction de valeur**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### **Stocks de fournitures**

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

### **Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

### **Revenus**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

### **Subvention et subvention reportée**

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À

l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

### ***Taxe scolaire***

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

### ***Ventes de biens et services et revenus divers***

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

### **Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

### ***Opérations interentités***

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

#### Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er juillet 2022, le Centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1er avril 2022.

Cette nouvelle application a eu des répercussions sur les composantes suivantes de l'état des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) des exercices financiers terminés le 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1<sup>er</sup> avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention a été comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

ÉTAT DES RÉSULTATS	2023	2022
<b>Revenus</b>		
Subvention d'investissement	13 173 150	—
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	4 787 434	—
Total des revenus	17 960 584	—
<b>Charges</b>		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	1 014 643	983 622
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice liés aux activités</b>	<b>16 945 941</b>	<b>(983 622)</b>

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	2023	2022
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités au début	(5 538 189)	(7 405 270)
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin	12 217 386	(5 538 189)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2023	2022
<b>Actifs financiers</b>		
Subvention de fonctionnement à recevoir	0	—
Subvention d'investissement à recevoir	19 443 065	—
Subvention d'investissement reportée	(1 482 481)	—
Total des actifs financiers	17 960 584	—
<b>Passifs</b>		
Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	19 443 065	21 652 833
<b>Actifs financiers nets (Dette nette)</b>	<b>(1 482 481)</b>	<b>(21 652 833)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles	1 482 481	4 706 892
<b>Excédent (Déficit) accumulé à la fin</b>	<b>0</b>	<b>(16 945 941)</b>

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2023	2022
<b>Actifs financiers nets (Dette nette) au début</b>	<b>(109 791 345)</b>	<b>(104 754 726)</b>
Excédent (Déficit) de l'exercice	17 755 575	1 867 081
Immobilisations corporelles	2 398 690	(6 903 700)
<b>Actifs financiers nets (Dette nette) à la fin</b>	<b>(89 637 080)</b>	<b>(109 791 345)</b>

#### 4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

##### Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2023	2022
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	8 912 681	20 720 408
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	0	0
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	0	0
	<b>8 912 681</b>	<b>20 720 408</b>

## Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

## 5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS

Placements de portefeuilles et prêts	2023	2022
<b>Actions et mises de fonds</b>		
Parts sociales d'une coopérative	6 000	7 000
<b>Total des placements de portefeuille évalués au coût</b>	<b>6 000</b>	<b>7 000</b>
<b>Échéancier des placements au 30 juin 2023</b>		
2024	1 000	
2025	1 000	
2026	1 000	
2027	1 000	
2028	1 000	
2029 et suivantes	<u>1 000</u>	
	6 000	

## 6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisé est de 42 731 143 \$ (45 439 871 \$ au 30 juin 2022). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel de 6,95 % (3,70 % au 30 juin 2022) et est garanti par le MEQ.

## 7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2023	2022
Salaires courus, déductions et charges sociales	9 369 364	9 357 663
Autres créditeurs et frais courus – Ministères et organismes du gouvernement du Québec	95 505	345 251
Autres créditeurs et frais courus – Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 710 193	4 055 480
Intérêts courus	701 243	503 795
	<b>12 876 305</b>	<b>14 262 189</b>

## 8. REVENUS REPORTÉS

### Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

## 9. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

## 10. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

	<u>30-06-2023</u>	<u>30-06-2022</u>
	\$	\$
Prêt à terme de 1 483 174 \$, 2,0668 %, remboursable par versements mensuels de 12 360 \$ et un dernier versement de 753 947 \$, échéant le 7 mai 2025	<b>1 025 862</b>	1 174 180

## Échéancier des dettes à la charge du Centre de services scolaire au 30 juin 2023

2024	148 317 \$
2025	877 545 \$
2026	0 \$
2027	0 \$
2028	0 \$
2029 et suivantes	0 \$

## 11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets garantis par le MEQ

	<u>30-06-2023</u>	<u>30-06-2022</u>
	\$	\$
<b>Règles budgétaires</b>		
Billet du Fonds de financement de 3 339 000 \$, 3,331 %, remboursable par versements annuels de 134 000 \$ et un dernier versement de 123 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> novembre 2043	<b>2 803 000</b>	2 937 000
Billet du Fonds de financement de 5 866 000 \$, 2,478 %, remboursable par versements annuels de 297 000 \$ et un dernier versement de 2 896 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026	<b>3 787 000</b>	4 084 000
Billet du Fonds de financement de 4 086 000 \$, 3,292 %, remboursable par versements annuels de 163 000 \$ et un dernier versement de 2 619 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2023	<b>2 619 000</b>	2 782 000
Billet du Fonds de financement de 11 350 000 \$, 2,787 %, remboursable par versements annuels de 546 000 \$ et un dernier versement de 6 436 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2027	<b>8 620 000</b>	9 166 000
Billet du Fonds de financement de 7 200 000 \$, 2,996 %, remboursable par versements annuels de 288 000 \$ et un dernier versement de 4 608 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	<b>4 896 000</b>	5 184 000
Billet du Fonds de financement de 4 996 000 \$, 2,63 %, remboursable par versements annuels de 200 000 \$ et un dernier versement de 3 196 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026	<b>3 796 000</b>	3 996 000
Billet de Financement Québec de 13 250 000 \$, 4,94 %, remboursable par versements annuels de 530 000 \$ et un dernier versement de 1 060 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2034	<b>6 360 000</b>	6 890 000
Billet du Fonds de financement de 3 839 000 \$, 1,9928 %, remboursable par versements annuels de 549 000 \$ et un dernier versement de 545 000 \$, échéant le 13 octobre 2024	<b>1 094 000</b>	1 643 000
Billet du Fonds de financement de 10 590 365 \$, 2,215 %, remboursable par versements annuels de 423 615 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> janvier 2046	<b>9 743 136</b>	10 166 750



Billet du Fonds de financement de 1 385 355 \$, 0,68 %, remboursable par versements annuels de 461 785 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> avril 2024	<b>461 785</b>	923 570
Billet du Fonds de financement de 18 682 000 \$, 2,974 %, remboursable par versements annuels de 2 027 000 \$ et un dernier versement de 2 466 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	<b>8 547 000</b>	10 574 000
Billet du Fonds de financement de 4 460 000 \$, 2,06 %, remboursable par versements annuels de 485 000 \$ et un dernier versement de 580 000 \$, échéant le 21 mai 2024	<b>580 000</b>	1 065 000
Billet du Fonds de financement de 8 873 000 \$, 2,267 %, remboursable par versements annuels de 351 000 \$ et un dernier versement de 349 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> avril 2045	<b>7 720 000</b>	8 071 000
Billet du Fonds de financement de 1 146 000 \$, remboursé au cours de l'exercice	<b>0</b>	382 000
Billet du Fonds de financement de 10 453 585 \$, 2,606 %, remboursable par versements annuels de 418 143 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2046	<b>10 035 442</b>	10 453 585
Billet du Fonds de financement de 996 694 \$, 4,217 %, remboursable par versements annuels de 332 231 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2025	<b>996 694</b>	0
Billet du Fonds de financement de 1 417 410 \$, 1,530 %, remboursable par versements annuels de 472 470 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2024	<b>944 940</b>	1 417 410
Billet du Fonds de financement de 17 027 054 \$, 4,553 %, remboursable par versements annuels de 681 082 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2047	<b>17 027 054</b>	0
<b>Autres que règles budgétaires</b>		
Billet du Fonds de financement de 1 016 537 \$, 1,467 %, remboursable par versements annuels de 110 552 \$ capital et intérêts, échéant le 30 avril 2030	<b>726 964</b>	824 897
	<b>90 758 015</b>	80 560 213
Moins : Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	<b>(433 776)</b>	(394 836)
Total	<b>90 324 239</b>	80 165 377

## Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2023

2024	11 009 696 \$
2025	11 666 369 \$
2026	6 042 379 \$
2027	11 745 648 \$
2028	9 079 171 \$
2029 et suivantes	41 214 752 \$

## 12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

### Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2023	2022
	Total <sup>(1)</sup>	Total
<b>Solde au début</b>	<b>21 652 833</b>	<b>20 866 631</b>
Nouvelles obligations de mise hors service	0	0
Obligations réglées <sup>(1)</sup>	0	0
Charge de désactualisation	817 223	786 202
Révision des estimations (diminution)	(3 026 991)	0
<b>Solde à la fin</b>	<b>19 443 065</b>	<b>21 652 833</b>

<sup>(1)</sup> Le passif relatif aux OMHS peut, par exemple, être réglé lors de la réalisation de travaux de mise hors service ou de la vente de l'immobilisation corporelle. À titre d'exemple, lors de la vente d'un bâtiment comportant de l'amiante, l'obligation de désamianter est généralement transférée à l'acheteur et le passif doit être décomptabilisé.

### Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

	Désamiantage
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54 %
Période d'actualisation <sup>(1)</sup>	35 ans
Taux d'inflation	2,93 %

<sup>(1)</sup> La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Une contribution financière de 19 443 065 \$ a été octroyée au Centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service. De ce montant 17 960 584 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

### 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 3 393 011 \$ (850 177 \$ au 30 juin 2022), soit 3 365 103 \$ (818 861 \$ au 30 juin 2022) pour des bâtiments et 27 908 \$ (31 316 \$ au 30 juin 2022) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Au cours de l'exercice, aucune immobilisation corporelle n'a été acquise par donation ou pour une valeur symbolique. Cependant, des immobilisations corporelles ont été mises en service et financées en partie ou en totalité par des contributions reportées. Le financement externe au périmètre comptable représente un montant de 118 070\$ (207 592 \$ au 30 juin 2022).

Au 30 juin 2023, le poste Crédeurs et frais courus à payer inclut un montant de 700 944 \$ (1 389 135 \$ au 30 juin 2022) affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

### 14. FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à	2 435 582	2 288 416
Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à :	213 674	41 000

### 15. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire pour un montant de 15 748 946 \$ pour les deux prochains exercices. Ces contrats viennent à échéance au 30 juin 2025 et les montants sont soumis à des indexations annuelles et ajustements en fonction de différents paramètres. Les versements au cours des prochains exercices s'élèvent à 7 790 748 \$ en 2023-2024 et à 7 958 198 \$ en 2024-2025.
- Le Centre de services scolaire a signé des contrats dont le solde au 30 juin 2023 est de 10 117 738 \$. Ces contrats ont été signés pour divers travaux d'amélioration et de transformation à divers bâtiments dont elle assurera le paiement des coûts. Ces travaux s'échelonnent au cours de l'exercice 2023-2024 et seront financés principalement par l'allocation d'investissement.

- Le Centre de services scolaire est liée par des contrats de service tels que : l'entretien ménager, l'entretien des espaces verts, l'entretien d'asphalte, la lutte antiparasitaire, la collecte de matière résiduelle, l'inspection d'équipements, la téléphonie et l'agence de sécurité. Ces contrats représentent des engagements de 209 327 \$.

- Conformément à certaines clauses de convention collective, le Centre de services scolaire a des obligations de fournir divers services en 2023-2024 pour un montant de 2 453 678 \$.

- Le Centre de services scolaire a signé un mandat de regroupement d'achats concernant du matériel informatique pour un engagement estimé de 2 000 000 \$ pour une durée prévue de 5 ans.

## **16. ÉVENTUALITÉS**

À la date du rapport de l'auditeur, les réclamations en suspens contre le Centre de services scolaire totalisent 1 205 939 \$. Pour l'ensemble des réclamations, le montant maximum à déboursier ne peut excéder 190 000 \$. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 190 000 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de l'exercice alors en cours.

## **17. APPARENTÉS**

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du Centre de services scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

## **18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du Centre de services scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2023.

	2023	2022
<b>Débiteurs</b>		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 216 770	1 461 573
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	33 563	28 882
De 61 à 90 jours de la date de facturation	9 698	19 158
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 751 767	1 010 086
Sous-total	3 011 798	2 519 699
<b>Moins la provision pour créances douteuses</b>	(67 132)	(66 260)
<b>Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>	<b>2 944 666</b>	<b>2 453 439</b>

### ***Risque de liquidité***

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2023	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	8 160 000	0	0	0	8 160 000
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	12 799 058	77 247	0	0	12 876 305
Dettes à long terme	11 158 013	18 586 293	20 824 819	41 214 752	91 783 877

Provision pour avantages sociaux	4 411 745	0	0	117 784	4 529 529
----------------------------------	-----------	---	---	---------	-----------

30 juin 2022	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	18 779 867	0	0	0	18 779 867
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	13 939 467	322 722	0	0	14 262 189
Dettes à long terme	7 974 264	21 675 302	16 093 631	35 991 196	81 734 393
Provision pour avantages sociaux	4 426 015	0	0	66 418	4 492 433

Afin de réduire son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

### ***Risque de marché***

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

### ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les actifs et passifs financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les actifs et passifs à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 81 600 \$ (187 799 \$ au 30 juin 2022).

## **19. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'année financière 2022 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2023.

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2023

REVENUS	2023	2022	Budget
	\$	\$	\$
<b>A - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MEQ</b>			
Subvention de fonctionnement - Jeunes-Adultes-FP	<b>105 268 088</b>	102 560 192	102 540 318
Subvention pour le service de la dette	<b>3 102 789</b>	2 348 161	2 383 321
Subvention pour le transport scolaire	<b>4 866 260</b>	3 773 852	3 684 959
Subventions de fonctionnement reportées	<b>482 420</b>	(409 798)	-
	<b>113 719 557</b>	108 272 407	108 608 598
<b>B - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	<b>573 292</b>	524 117	747 210
<b>C - AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			
Subventions du gouvernement provincial	<b>337 292</b>	436 676	605 622
Subventions du gouvernement fédéral	<b>577 277</b>	64 966	-
	<b>914 569</b>	501 642	605 622
<b>D - TAXE SCOLAIRE</b>			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	<b>20 837</b>	21 368	20 000
Taxe scolaire - année courante	<b>4 849 713</b>	4 867 952	4 824 085
Taxe scolaire - années antérieures	<b>17 464</b>	23 657	25 000
	<b>4 888 014</b>	4 912 977	4 869 085
<b>E - DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION</b>			
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec	<b>87 581</b>	67 301	-
Ententes de scolarité entre organisme scolaire	<b>103 000</b>	119 080	80 000
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	<b>147 049</b>	75 305	-
Revenus - Cours en formation professionnelle	<b>603 928</b>	594 060	761 600
	<b>941 558</b>	855 746	841 600



# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2023

<b>REVENUS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Budget</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>F - VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>			
Fournitures et matériel scolaire	<b>490 654</b>	469 116	482 168
Surveillance et transport du midi	<b>243 141</b>	241 411	249 000
Service de garde	<b>2 951 188</b>	2 626 155	2 468 721
Autres activités chargées aux usagers	<b>903 661</b>	904 436	781 720
Autres ventes de biens et services	<b>1 226 551</b>	981 715	170 323
	<b>5 815 195</b>	5 222 833	4 151 932
<b>G - REVENUS DIVERS</b>			
Intérêts, pénalités et frais de retard	<b>213 674</b>	41 000	45 000
Location d'immeubles ou de biens meubles	<b>441 325</b>	425 961	422 000
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	<b>474 488</b>	232 436	31 635
Prêts de service	<b>212 692</b>	816 566	105 846
	<b>1 342 179</b>	1 515 963	604 481
<b>H - AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE</b>	<b>5 970 181</b>	5 752 986	6 178 480
	<b>134 164 545</b>	127 558 671	126 607 008

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2023

CHARGES	2023	2022	Budget
	\$	\$	\$
<b>1 - ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION</b>			
Éducation préscolaire	4 947 656	4 928 018	4 935 968
Enseignement primaire	21 653 508	20 634 217	21 493 060
Enseignement secondaire général	16 802 228	16 109 633	16 679 151
Formation professionnelle	7 350 676	6 668 849	6 489 176
Enseignement particulier	2 682 544	2 639 224	2 952 489
Formation générale des adultes	7 306 050	6 920 323	6 571 842
	<b>60 742 662</b>	<b>57 900 264</b>	<b>59 121 686</b>
<b>2 - ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION</b>			
Gestion des écoles et des centres	8 871 807	8 126 135	8 041 321
Moyens d'enseignement	2 833 307	2 858 979	2 991 706
Services complémentaires	11 721 131	10 215 809	12 244 560
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	5 906 738	5 670 878	6 531 680
Animation et développement pédagogique	2 665 908	2 428 673	2 130 693
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	953 746	351 618	884 661
Activités sportives, culturelles et sociales	1 785 724	1 341 567	1 186 095
	<b>34 738 361</b>	<b>30 993 659</b>	<b>34 010 716</b>
<b>3 - SERVICES D'APPOINT</b>			
Hébergement des élèves	3 000	3 000	-
Services alimentaires	23 793	13 504	19 735
Transport scolaire	8 464 039	7 033 622	7 030 415
Service de garde	4 224 140	3 891 643	4 005 644
	<b>12 714 972</b>	<b>10 941 769</b>	<b>11 055 794</b>

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2023

CHARGES	2023	2022	Budget
	\$	\$	\$
<b>4 - ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES</b>			
Conseil d'administration et comités	48 439	38 883	67 230
Gestion	4 603 817	3 942 102	4 549 578
Services corporatifs	938 534	1 048 801	946 451
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	36 298	25 894	45 250
	<b>5 627 088</b>	<b>5 055 680</b>	<b>5 608 509</b>
<b>5 - ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES</b>			
Entretien et amortissement des biens meubles	2 212 723	2 026 770	2 189 973
Conservation et amortissement des immeubles	6 520 682	5 802 720	6 854 934
Entretien ménager	3 120 412	2 988 025	2 964 862
Consommation énergétique	2 479 931	2 233 985	2 148 577
Location d'immeubles	115 000	115 000	120 000
Protection et sécurité	121 301	71 181	54 000
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	768 344	800 164	585 801
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	176 070	253 705	136 410
	<b>15 514 463</b>	<b>14 291 550</b>	<b>15 054 557</b>
<b>6 - ACTIVITÉS CONNEXES</b>			
Financement	3 249 781	2 453 116	2 494 691
Projets spéciaux	514 821	388 999	185 159
Rétroactivité	(28 876)	1 670 275	-
Sécurité d'emploi	19 565	82 118	-
Variation des provisions	(2 208)	(3 573)	10 147
Prêts de services	234 642	976 275	105 846
	<b>3 987 725</b>	<b>5 567 210</b>	<b>2 795 843</b>
<b>7 - CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX</b>	<b>37 097</b>	<b>145 997</b>	<b>(133 713)</b>
<b>8 - PERTE (GAIN) SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>(7 457)</b>	<b>(188 161)</b>	<b>-</b>
	<b>133 354 911</b>	<b>124 707 968</b>	<b>127 513 392</b>